Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203269-20260304-20260304007-DE

DÉPARTEMENT
COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT
SAINT – BRIEUC

COMMUNE DE SAINT – RIEUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est assemblé dans le lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Catherine DREZET, Maire.
Présents: Catherine DREZET, Laurent JOSSET, Catherine TURBIAUX, Rémy BALLAN, Julien LONCLE, Baptiste BOCHARD, Élodie MARIE, Nathalie DANO, Emmanuel BEURIER, Anne-Marie MAHÉ
Absents excusés : Rodolphe LESAGE, Michel MARIN, Marie BOUVIER
Absents : Ludovic POILVET, Stéphane GICQUEL
Secrétaire de séance : Anne-Marie MAHÉ

Objet- Demande de participation voyage scolaire élève au collège Simone VEIL

Vu la demande de participation financière présentée par Mme PESTEL pour le voyage scolaire de sa fille organisé par le collège Simone VEIL fin mars,
Vu les délibérations antérieures du Conseil Municipal, notamment celles des mandats précédents, seules les demandes de subventions pour les élèves scolarisés dans le RPI et domiciliés sur Saint-Rieul, sont étudiées
Vu la nécessité de maintenir une égalité de traitement entre tous les élèves et familles de la commune,
Considérant que le principe de neutralité et d'équité entre les usagers du service public local doit être préservé,
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De ne pas accorder de participation financière pour le voyage scolaire susmentionné.
- De rappeler que cette position s'inscrit dans la continuité des décisions prises lors des mandats précédents.

A SAINT RIEUL
Le 10 mars 2026
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RIEUL
COTES-D'ARMOR

Catherine DREZET

Secrétaire de séance

Anne-Marie MAHÉ